

Projet de parc éolien du Massif du Sud**Les municipalités de Saint-Magloire, Saint-Philémon et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland signent la convention avec Saint-Laurent Énergies**

Saint-Luc-de-Bellechasse, le 26 octobre 2010 – Lors de trois assemblées municipales spéciales tenue lundi soir, les conseils des municipalités de Saint-Magloire, Saint-Philémon et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland ont approuvé la signature de la convention, proposée par Saint-Laurent Énergies, relative à l'implantation du parc éolien du Massif du Sud sur leur territoire.

« Je me réjouis de constater que les discussions tenues avec ces trois municipalités se concrétisent aujourd'hui par des appuis pour notre projet. Les trois conseils ont bien représenté leurs citoyens. La signature de ces conventions garantit les engagements de Saint-Laurent Énergies pendant la phase de construction et les 20 ans d'exploitation du projet proposé », a indiqué le directeur général de Saint-Laurent Énergies, monsieur Stéphane Boyer.

Similaires à la convention signée par Saint-Luc-de-Bellechasse à l'automne 2009, les ententes prévoient le versement d'une contribution annuelle de 4 000 \$ par éolienne sur le territoire de chacune des municipalités. Parmi les sujets couverts par les conventions figurent également la remise en état et l'entretien des routes d'accès, le programme de formation et de bourses d'études, la participation au comité de liaison, et la mise en place d'un fonds de développement pour les organismes communautaires.

Des maires satisfaits du processus de négociation

Les maires des trois municipalités se disent satisfaits du processus de négociation qui s'est tenu au cours de la dernière année.

« Les discussions nous ont permis d'ajouter pour chacune des quatre municipalités une somme de 5 000 \$ par année destinée à nos organismes locaux, et ce pour les 10 premières années d'exploitation du projet. La municipalité de Saint-Magloire a fait le choix d'agir en toute transparence avec ses citoyens pendant le processus de négociation, et je suis très heureuse de la conclusion positive de ce dossier », a précisé la mairesse de Saint-Magloire, madame Marielle Lemieux.

« Le processus de négociation nous a permis de mieux nous apprécier pour relever ensemble le défi du développement du Massif du Sud avec nos partenaires publics et privés », a souligné le maire de Saint-Philémon, monsieur Daniel Pouliot.

« Les efforts consentis par Saint-Laurent Énergies à mieux connaître l'environnement du Massif du Sud pour adapter le projet de parc éolien en conséquence a convaincu notre conseil d'aller de l'avant et de procéder à la signature de la convention », a ajouté la mairesse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, madame Juliette Laflamme.

Par souci d'équité, Saint-Laurent Énergies offrira à la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse les mêmes avantages additionnels consentis à Saint-Magloire, Saint-Philémon et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

- 30 -

Sources :

Stéphane Boyer
Directeur général
Saint-Laurent Énergies
(514) 397-9997

Marielle Lemieux
Mairesse
Saint-Magloire
(418) 257-4421

Juliette Laflamme
Mairesse
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
(418) 789-3119

Daniel Pouliot
Maire
Saint-Philémon
(418) 469-2890